

Communauté de communes

CŒUR DE SOLOGNE

Conseil communautaire du Jeudi 25 février 2021

Compte-rendu

Le 25 février 2021, salle des fêtes de SOUVIGNY-EN-SOLOGNE, le conseil communautaire s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. Pascal BIOULAC.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire (loi N°2020-1379 du 14/11/2020), le public n'est pas autorisé à assister à la séance.

Présents pour la commune de :

CHAON

-

CHAUMONT-SUR-THARONNE

M. Laurent AUGER, Mme Rose-Marie PICOT, Mme Claire SIMONNET, Mme Marie-Ange COUTANT, M. Jacky DESAINSTLOUP, Mme Pauline ARNEFAUX de GOURNAY, M. Jean-Christophe DUPONT, Mme Alexandra HALOIN, M. Didier TARQUIS,

LAMOTTE-BEUVRON

Mme Elodie SIMON, Mme Elisabeth CORRET, M. Didier BOUCAULT, M. Patrick LUNET, Mme Yolaine de BEAUCHESNE,

NOUAN-LE-FUZELIER

M. Régis SOYER, Mme Nathalie CAQUET,

SOUVIGNY-EN-SOLOGNE

M. Éric GUILLOU, M. Jean-Louis ROCHUT,

VOUZON

Mme Chantal MEERSSCHAUT M. Alain LEPRETRE, M. Jean-François LAHAYE, Mme Guylaine LANDON, M. Christian MAUCHIEN, Mme Valérie REGIBIER

M. Patrick MORIN, M. Alain PAVEAU étaient excusés.

M. Roberto FUENTES, a donné pouvoir à M. Pascal BIOULAC

Mme Guylaine LANDON était excusée.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance.

Il remercie la Maire de SOUVIGNY-EN-SOLOGNE, pour l'accueil de l'assemblée de la communauté de communes par le prêt de la salle des fêtes.

Monsieur Jean-François LAHAYE est désigné secrétaire de séance.

Comptes de gestion 2020

Les comptes de gestion de notre collectivité, rédigés par Monsieur le trésorier, concernant le budget général et les budgets annexes des zones d'activités et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), sont soumis au vote de l'assemblée.

Le récapitulatif des résultats est distribué ce jour à chaque conseiller, car il n'était pas achevé lors de la préparation de la note de synthèse.

Le rapprochement des comptes montre une égalité parfaite entre la comptabilité de l'ordonnateur et celle du trésorier, pour les trois budgets.

Le Président soumet les comptes de gestion au vote et le résultat est le suivant :

Délibération N° 2021-19

Budget principal : adopté avec l'abstention de Monsieur Didier BOUCAULT

Délibération N° 2021-20

Budget annexe du SPANC : adopté à l'unanimité

Délibération N° 2021-21

Budget annexe des zones d'activités : adopté avec l'abstention de Monsieur Didier BOUCAULT

Comptes Administratifs 2020

Les comptes administratifs 2020 des trois budgets, sont soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Le Président rappelle que de nombreux documents ont été annexés à la convocation, tous les détails des comptes ont été fournis et une note de présentation explicative était également jointe.

Le Président présente les données financières des comptes 2020 et détaille les dépenses et recettes par chapitre, en rappelant la stricte égalité avec les comptes du trésorier.

Concernant le budget principal, le Président explique que la reprise de provision de 85 000 € concerne l'ancien contrat d'exploitation de la piscine de Lamotte-Beuvron, c'était une écriture comptable nécessaire en attendant la conclusion des négociations liées au litige.

Dans le budget annexe des zones, il précise que les ressources sont essentiellement constituées de ventes de terrains et de la location des bureaux de l'hôtel d'entreprises.

Pour le budget du SPANC, les dépenses concernent la rétribution du Conseil Départemental pour les contrôles d'installations.

Le Président propose au conseil de désigner Madame Chantal MEERSSCHAUT comme présidente de séance pour les votes à suivre. Le Président sort de la salle.

Délibération N° 2021-22

Madame MEERSSCHAUT soumet les comptes administratifs 2020 au vote après avoir précisé qu'ils sont le reflet des comptes de gestion vus précédemment :

Compte administratif du budget principal : Adopté avec une abstention (M. BOUCAULT)

Délibération N° 2021-23

Compte administratif du budget annexe des zones d'activités : Adopté avec une abstention (M. BOUCAULT)

Délibération N° 2021-24

Compte administratif du budget annexe du SPANC : Adopté à l'unanimité

Le Président revient, Madame MEERSSCHAUT lui fait part des votes d'approbation des trois comptes.

Affectation des résultats 2020

Le Président propose à Madame Chantal MEERSSCHAUT, Vice-Présidente en charge de la gestion financière, de présenter les affectations des résultats de 2020.

Délibération N° 2021-25

➤ Budget Général

Le résultat excédentaire global de la section de fonctionnement s'élève à 1 284 976.71 € en 2020.

Les dépenses d'investissement restant à réaliser se chiffrent à 2 547 267.43 € et les recettes à reporter sont de 1 835 892.35€, ce qui donne un différentiel de 711 375.08 € qui, ajouté au déficit d'investissement de 228 017.95€, doit être couvert par le résultat de fonctionnement. C'est le cas, il faudra donc affecter la somme de 939 393.03€ au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé.

Le reste de l'excédent de fonctionnement, soit 345 583.68€ sera reporté au compte 002 (excédent de fonctionnement).

Le Président soumet au vote : Adopté à l'unanimité moins une abstention (M. BOUCAULT)

Délibération N° 2021-26

➤ Budget annexe des zones d'activités

L'excédent de fonctionnement 2020 est égal à 10 209.44 €.

Le résultat d'investissement est excédentaire, il n'y a donc pas de besoin d'affectation au compte 1068, l'excédent de fonctionnement sera reporté en totalité au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

Le Président soumet au vote : Adopté à l'unanimité moins une abstention (M. BOUCAULT)

Délibération N° 2021-27

➤ Budget annexe du SPANC

Le résultat excédentaire de ce compte est égal à 2 023.33 € et il est proposé de l'affecter au compte 002 excédent reporté.

Le Président soumet au vote : Adopté à l'unanimité

Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2020

Délibération N° 2021-28

Le Président rappelle que sur cette question il s'agit de prendre acte, il n'y a pas de vote.
Sur l'exercice 2020, la Communauté de communes n'a procédé à aucune acquisition mais a cédé 2 parcelles : AO 116 de 2 001 m² dans la zone d'activités des Hauts Noirs au prix de 9 004.50 € et AL 665 de 8 998 m² dans la zone des Louaitières au prix de 40 491 €.

Subventions 2021

Délibération N° 2021-29

Le Président présente le projet d'attribution des subventions 2021 conformément aux demandes reçues.

Il y aura d'autres subventions à voter dans l'année budgétaire mais elles feront l'objet d'une question spécifique, comme celles concernant le PACT par exemple.

Subventions Coeur de Sologne 2021

Fonctionnement	
Ecole de musique	40 000 €
Bibliothèque Nouan-le-Fuzelier	30 400 €
Bibliothèque Souvigny-en-Sologne	1 006 €
Initiative Loir et Cher (adhésion)	1 000 €
Subvention budget annexe zones	99 000 €

Concernant les deux subventions d'un montant important pour les associations, le Président propose de les voter mais de payer par moitié dans un premier temps et voir en juillet où en est l'association. En effet, les dépenses relatives au personnel peuvent être prises en charge par l'état du fait du Covid, cela permettrait de vérifier.

Madame de BEAUCHESNE demande s'il y aurait un nouveau vote.

Le Président répond qu'il faudrait un nouveau vote si la subvention devait être modifiée.

Le Président sollicite le vote de l'assemblée : Adopté à l'unanimité moins une voix (abstention de M. BOUCAULT).

Fiscalité – taux d'imposition

Délibération N° 2021-30

Les états fiscaux ne sont pas encore notifiés, mais le Président rappelle que la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale a été réaffirmée en commission des finances et à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les EPCI à fiscalité propre. Le nouveau schéma de financement des collectivités locales prévoit que les EPCI à fiscalité propre seront intégralement compensés de la suppression de cette recette, par le transfert d'une fraction de TVA. Il convient de voter le taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Le Président précise qu'à Coeur de Sologne il n'y a pas de taxe sur le foncier bâti et propose à l'assemblée la non augmentation des taux, à savoir :

- Cotisation foncière des entreprises 20.30 %
- Taxe d'habitation résidences secondaires 9.49 %
- Taxe foncière sur le non bâti 2.86 %

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagère 12,80 %

Les taux sont adoptés à l'unanimité.

Budget Primitif 2021

Délibération N° 2021-31

➤ Budget principal

Après avoir présenté en détail les chapitres des dépenses et recettes du budget 2021 sur la base d'un visuel récapitulatif et rappelé que tous les documents ont été transmis avec la convocation, le Président soumet au vote le budget primitif 2021 : Adopté à l'unanimité moins une voix (M. BOUCAULT)

Délibération N° 2021-32

➤ **Budget annexe des zones d'activités**

Le Président présente en détail tous les chapitres budgétaires du budget annexe et pointe l'effort de la communauté de communes pour les aides aux entreprises, avec l'augmentation importante de l'enveloppe affectée à ces actions. Il soumet au vote le budget primitif 2021 des zones d'activités : Adopté à l'unanimité moins une voix (M. BOUCAULT)

Délibération N° 2021-33

➤ **Budget annexe du SPANC**

Le budget annexe du SPANC 2021 est adopté à l'unanimité.

Gestion du personnel

Délibération N° 2021-34

A la demande de la communauté de communes de la Sologne des Etangs, afin de les aider aux tâches comptables, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la mise à disposition partielle et provisoire d'un agent de Coeur de Sologne, à raison de 4 jours par mois.

Il s'agit d'une forme de mutualisation dans un principe de solidarité.

Le projet de convention était joint à la convocation, il est adopté à l'unanimité.

Développement économique

Délibération N° 2021-35

Dans le cadre de sa compétence « développement économique », la communauté de communes a instauré des aides à l'immobilier d'entreprise et des aides aux TPE.

Des demandes ont été étudiées en commission de développement économique le 19 février et ont reçu un avis favorable.

SCI EDIAPRO (Brico Sologne) à Lamotte-Beuvron pour une aide à l'immobilier d'entreprise de 25 000€ sur un investissement total de 485 500 €. Ce dossier pourra passer en commission permanente de la Région s'il est adopté en communauté de communes et recevoir une aide complémentaire à même hauteur.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité.

Délibération N° 2021-36

Dans le cadre de sa compétence « développement économique », la communauté de communes a instauré des aides à l'immobilier d'entreprise et des aides aux TPE.

Des demandes ont été étudiées en commission de développement économique le 19 février et ont reçu un avis favorable.

Garage de l'étape sur la commune de Nouan-le-Fuzelier pour une aide aux TPE de 5 000 € sur une dépense de 17 603 € pour la mise aux normes de la charte graphique de Renault.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité.

Demande de subvention

Délibération N° 2021-37

Le Président demande au conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement de sécurité réalisé au carrefour de la route intercommunale de Souvigny-en-Sologne et de la route départementale N° 129 sur la commune de Vouzon.

Il s'agit d'une intervention réalisée en urgence après un accident très grave puisque mortel en juillet 2020.

La dépense se chiffre à 7 080 € et il est possible d'obtenir une participation.

Le conseil autorise à l'unanimité le Président à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental.

Le Président indique que le prochain conseil se tiendra à Lamotte-Beuvron le 22 avril 2021.

Le Président lève la séance à 20h08
Compte-rendu rédigé par le secrétaire Monsieur Jean-François LAHAYE